

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2018.0250/DC/MEV du 19 décembre 2018 du collège de la Haute Autorité de santé fixant le calendrier pour 2019 des campagnes d'habilitation des organismes en charge de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux**

NOR : HASX1830934S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 19 décembre 2018,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-8, D. 312-199 et D.312-201,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Le calendrier des campagnes d'habilitation des organismes en charge de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2019 est fixé comme suit:

DATE LIMITE DE RÉCEPTION des dossiers	EXAMEN DES DOSSIERS par le collège de la HAS	DATE DE PUBLICATION de la liste au <i>BO</i>
16 mars 2019	De mars à avril 2019	15 mai 2019
13 octobre 2019	D'octobre à novembre 2019	15 décembre 2019

#### Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de la Haute Autorité de santé.

Fait le 19 décembre 2018.

Pour le collège :  
*La présidente,*  
PR DOMINIQUE LE GULUDEC